

## **La croupe de Libramont. — Dépôt de cartes (\*),**

par CHARLES STEVENS.

S'étendant sur environ 65 km depuis la Basse-Semois jusqu'au Nord-Est de Bastogne, parallèle aux orientations varisques, ne se laissant traverser par aucune rivière, la croupe de Libramont est un des traits les plus remarquables de l'Ardenne.

Au point de vue géographique, on l'a parfois désignée sous le nom assez impropre de « crête principale de l'Ardenne »; au point de vue géologique, elle se place dans la zone axiale de l'aire anticlinale de l'Ardenne; comme la surélévation transversale de l'Eifel, elle renferme les roches belges les plus touchées par le métamorphisme; enfin, elle borde le flanc nord du synclinal de Neufchâteau.

---

(\*) Manuscrit remis le 25 janvier 1956.

Au point de vue épirogénique, c'est la zone de séparation de deux épirogénies majeures qui possèdent des caractères propres et dont l'évolution n'a pas été synchronique : au Nord, c'est toute l'étendue qui, par le Condroz, la Moyenne et la Basse-Belgique, aboutit à la dépression poldérienne des Pays-Bas. Très vaste, elle a été soumise au jeu alternatif et répété des transgressions et des régressions tertiaires. Au Sud, c'est le bassin de Paris.

Cette croupe ne se prolonge pas indéfiniment. Au Nord-Ouest et en relais, la zone de séparation est reprise par le massif de Rocroi, dont l'influence morphologique se lit sur les planchettes de Willerzie et de Gedinne. Entre le massif de Rocroi et la croupe, une région déprimée loge le petit bassin du ruisseau de Nisramont.

Toute étude géomorphologique exige une connaissance approfondie du relief du sol. Si le relief est insuffisamment connu, il faut commencer par s'en faire une représentation suffisante. C'est pourquoi, j'ai colorié, à l'équidistance de 10 m, les traits essentiels de la région. Il apparaît ainsi que la croupe s'est prolongée au-delà de la vallée, car la surimposition de la Semois n'est pas discutable.

Le point culminant de la croupe se trouve à l'Ouest de Bastogne, où elle dépasse 540 m (planchette de Sainte-Marie). Vers le Sud-Ouest, elle atteint encore 500 m à Recogne, pour descendre irrégulièrement vers le cours inférieur de la Semois. La planchette de Vivy indique qu'elle s'effrange en croupes secondaires, dont la plus méridionale vient couronner la vallée à 350 m d'altitude (planchette d'Orchimont). Au Nord-Est de Bastogne, les altitudes décroissent vers la frontière grand-ducale.

Quand d'Orchimont l'on se dirige vers le Nord-Est, on voit la croupe s'élargir, tandis que les altitudes croissent rapidement, c'est qu'on pénètre dans la zone d'influence de la surélévation du Samson. C'est une surélévation très évasée, dont les zones culminantes émigrent irrégulièrement. On observe des choses curieuses :

1° Contrairement à ce qu'on pensait, le massif du Serpont n'appartient pas à la croupe de Libramont. Il s'en détache nettement au Nord et il se divise en deux croupes parallèles. C'est même la croupe septentrionale qui est la plus élevée (560 m).

2° Le massif de Serpont s'élève plus haut que la croupe de Libramont.

3° L'affleurement du Serpont appartient uniquement à une accentuation locale de la surélévation du Samson.

4° L'existence d'une zone anticlinale, qui ferait ranger le Serpont dans le même pli anticlinal que le massif de Rocroi, reste une possibilité, mais elle est loin d'être démontrée.

5° Enfin, la zone culminante de la région ne se trouve ni au Serpont, ni à la croupe de Libramont. On la rencontre dans la forêt de Saint-Hubert, à 4 km à l'Est de la ville (580 m). Elle domine donc de plus de 80 m l'altitude de Recogne et de Libramont. C'est un des nombreux cas où l'épirogénie témoigne d'une certaine indépendance vis-à-vis de la tectonique de détail.

\*  
\*\*

Entre la forêt de Saint-Hubert et Bastogne, on voit s'ouvrir une dépression qui donne naissance au bassin de l'Ourthe.

L'éloignement progressif de la croupe et de la Semois ouvre un espace vers l'Est. On y voit naître une autre croupe varisque qui domine la rive droite de la Sûre.

\*  
\*\*

DÉPÔT DE CARTES. — Au Service géologique de Belgique, je dépose les planchettes hypsométriques suivantes :

Grupont, Saint-Hubert, Amberloup, Flamierge, Longchamps, Longvilly-Bois Champart, Willerzie, Gedinne, Libin, Bras, Sainte-Marie, Sibret, Bastogne, Orchimont, Vivy, Paliseul, Bertrix, Recogne, Neufchâteau, Juseret, Fauvillers.

Bruxelles, le 25 janvier 1956.

